

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES "STIP"

Siège Social : Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre
1003 Tunis El Khadra

Messieurs les Actionnaires de la "STIP" sont Convoqués pour assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 15 SEPTEMBRE 2026, à 10h00 au Siège Social Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra , à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour qui suit:

1. Entériner le retard accusé dans la tenue de l'assemblée.
2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2025.
3. Lecture du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice 2025.
4. Approbation des états financiers individuels de l'exercice 2025.
5. Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200, 202 et 475 du code des sociétés commerciales.
6. Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice 2025.
7. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2025.
8. Quitus aux Administrateurs de leur gestion durant l'exercice 2025.
9. Affectation des résultats de l'exercice 2025.
10. Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs, au président du Conseil d'Administration, ainsi que la rémunération des membres du CPAI au titre de l'exercice 2025.
11. Ratification de la désignation d'un nouvel Administrateur.
12. Approbation de la nomination d'un Administrateur représentant des actionnaires minoritaires.
13. Approbation de la nomination des Administrateurs Indépendants.
14. Renouvellement partiel des mandats des membres du Conseil d'Administration conformément à l'article 19 des statuts.
15. Information sur les fonctions occupées par les administrateurs, le Président et le Directeur Général dans d'autres sociétés.
16. Désignation des commissaires aux comptes.
17. Pouvoirs pour les formalités.

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques "STIP"

Siège social : 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi- Centre Urbain Nord-1082 Tunis

La société Tunisienne des Industries de Pneumatiques « STIP » publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire en date du 15 Septembre 2026.

Première résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques STIP entérine le retard de sa tenue qui n'affecte en rien les intérêts des actionnaires et considère que sa tenue est régulière

Cette résolution soumise au vote est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration se rapportant à l'activité de l'exercice 2025 et du rapport général des Commissaires aux Comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2025.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes se rapportant à l'exercice 2025, en prend acte et approuve les conventions réglementées dans leur intégralité.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques « STIP » après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux états financiers consolidés de l'exercice 2025, approuve ces états financiers tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2025.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2025, soit : 4 682 060 Dinars.

Elle décide leur affectation comme suit :

Résultats reportés 31/12/2024	- 93.206.673
+ Résultat bénéficiaire de l'exercice 2025	4.682.060
= Pertes cumulées	-88.524.613
Moins -Réserves légales :	0
Moins- Dividendes	0
Moins - Autres réserves	0
= Résultats reportés au 31/12/2025	-88.524.613

Cette résolution soumise au vote est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Président du Conseil d'Administration une rémunération spéciale pour l'ensemble de sa contribution au titre de l'exercice 2026, dont le montant net global est fixé à (.....) dinars.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au titre des exercices 2025-2026 des jetons de présence à hauteur de(.....) dinars nets par séance en présentiel et (.....) dinars nets pour les conseils tournants avec un maximum de (.....) dinars net par an pour chaque Administrateur, et une rémunération similaire de(.....) dinars nets par réunion avec un maximum de (.....) dinars net par an pour chaque membre du Comité Permanent d'Audit Interne.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

Neuvième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme Mr Hassen BEDHIEF en qualité d'Administrateur pour un mandat expirant à l'issue de l'AGO qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2027 et nomme aussi, Mrs Ferid LARBI et Maher Ben AISSA en qualité d'Administrateurs pour un mandat expirant à l'issue de l'AGO qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

Cette résolution soumise au vote est adoptée àdes actionnaires présents ou représentés.

Dixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des démarches entreprises par les services compétents de la Société en vue de l'élection d'un Administrateur représentant les actionnaires minoritaires.

Après examen du dossier et conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, l'Assemblée Générale Ordinaire déclare la nullité des délibérations de l'Assemblée Élective tenue le 13 juillet 2026.

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire recommande à la Société de reprendre les démarches nécessaires tout en veillant à prendre les mesures requises afin de clôturer définitivement ce dossier dans le respect de la réglementation en vigueur.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

Onzième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend connaissance de l'expiration des mandats des Administrateurs indépendants : Mr Maher BEN AISSA et Mme Saida HACHICHA, et nomme Mme Saida HACHICHA et Mr Mohsen JLASSI, Administrateurs indépendants dont les mandats expirent à l'issue de l'AGO qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

Douzième résolution :

En application des dispositions de l'article 19 des statuts relatif au renouvellement des membres du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire prend connaissance de l'expiration du mandat de Mr Montassar DRIDI.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire la nomination de Mr Montassar DRIDI en qualité d'Administrateur dont le mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

Le Conseil d'Administration se trouve désormais composé des Administrateurs suivants :

- Mr. Montassar DRIDI
- AFRICA HOLDING (représentée par Mr Mehdi DRIDI)
- Mr. Jalel AZZOUZ
- Mr. Khemis BABA
- Mr. Mohamed Ali CHEKIR
- Mr. Faouzi SKHIRI
- Mr. Hassen BEDHIEF
- Mr. Ferid LARBI
- Mme Saida Hachicha Administrateur indépendant
- Mr. Mohsen JLASSI Administrateur indépendant

Cette résolution soumise au vote est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

Treizième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte, conformément aux dispositions de l'article 192 et 209 du code des sociétés commerciales, des fonctions suivantes occupées par les Administrateurs de la STIP :

- Mr Montassar DRIDI : Président
Administrateur et Directeur Général Adjoint de la SOMACOP
Président Directeur Général d'AFRICA HOLDING
- Mr Mehdi DRIDI
Administrateur et Président du CA de la SOMACOP
- Mr Faouzi SKHIRI
Administrateur de la SOMACOP
- Mr Khemis BABA
Administrateur de la SOMACOP
- Mr Mohamed ALI CHEKIR
Gérant de la société Conseils et études stratégiques
- Mr Hassen BEDHIEF
PDG GMP CAPITAL
Gérant HBMT Solution SARL
Administrateur à la BH BANK
.....

Cette résolution soumise au vote est adoptée à Des actionnaires présents ou représentés.

Quatorzième résolution :

Conformément aux dispositions de l'article 31 des statuts, l'Assemblée Générale Ordinaire, approuve la décision du Conseil d'Administration duet nomme le cabinet représenté paret le cabinetreprésenté par co-commissaires aux comptes de la STIP pour une période de trois ans (exercices 2026-2027-2028) expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2028.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à Des actionnaires présents ou représentés.

Quinzième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne au représentant légal ou à son mandataire, tout pouvoir à l'effet d'accomplir les formalités légales de publicité.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.